



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 AVRIL 2024

Date de la convocation : 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-et-quatre, le quinze avril, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : CAMPS F, DUFOSSÉ D, MERIC M, LAFONT P, CABE A, CHAUVET F, MIR A., PEREIRA-SANTERRE J., POUILLET M.A., de SAINT BLANQUAT G., VALERO G.

Procurations : COMMENGE S. à VALERO G., GOUZY S. à MERIC M., KOSMINSKY S. à CAMPS F.,

Absents : DENOY S.

Secrétaire de séance : MIR A.

2024-027 – PORTANT RÉCAPITULATIF DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le décret d'application de la loi 3DS (article 169 qui a créé un II à l'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales) afférent à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions est paru ce 13 août. Ce texte s'inscrit dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue par l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration (lui-même introduit par la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique). Il permet de conforter la commune comme seule source d'information officielle sur la dénomination des voies et l'adressage de son territoire. L'exercice de cette compétence passe par la constitution et le maintien à jour, par chaque commune, d'une base adresse locale (BAL) qui a vocation à alimenter la base adresse nationale (BAN) produite par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en tant que composante du service public des données de référence.

Il est demandé aux communes de dénommer (par délibération du conseil municipal) les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Le texte instaure les règles de publication pour l'ensemble des communes de leur adressage, en revoyant à un arrêté les modalités techniques de création, de publication et de modification des données sur le site "adresse.data.gouv.fr". Il prévoit en outre la fin prochaine - à une date qui sera ultérieurement fixée par arrêté, sans dépasser le 1^{er} juin 2024 - de l'obligation de transmission de ces mêmes données aux services fiscaux qui est prévue pour les seules communes de plus de 2.000 habitants par le décret n° 94-1112.

L'entrée en vigueur est décalée au 1^{er} janvier 2024. À cette date, les communes doivent avoir réalisé la première mise à disposition de leurs données d'adressage sur le site internet "adresse.data.gouv.fr". Toutefois, une application différée est prévue pour les communes de 2.000 habitants et moins, pour lesquelles la première mise à disposition doit intervenir au plus tard le 1^{er} juin 2024.

Monsieur le Maire présente la liste complète des voies communales, jointe à la délibération, et propose de procéder à sa validation afin de pouvoir créer la Basse Adresse Locale (BAL) de notre commune.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé, à l'unanimité,

- **Valide** la liste des voies communales
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric CAMPS



LISTE DES VOIES COMMUNALES

RIVE DROITE :

SUD DE LA ROUTE DE TOULOUSE			NORD DE LA ROUTE DE TSE (SUITE)
QUARTIER LE BOUT DU PONT			
1	PLACE DE L'ÉGLISE	15	ROUTE DE TOULOUSE
2	PLACE AUGUSTE PONS	16	ROUTE DE CAMPAROL
3	RUE DES ÉCOLES	17	CHEMIN DE LA MONTJOIE
4	PLACE DE LADEVEZE	18	CHEMIN LES BIBES
QUARTIER DE MARVEILLE		19	CHEMIN DE MARVEILLE
5	ALLEE DE MARVEILLE	QUARTIER DU MAILHOL	
6	CHEMIN DU CHÊNE VERT	20	CHEMIN DE LA CROIX
7	ALLEE DES PEUPLIERS	21	RUE BEAUSOLEIL
8	RUE DU CENTRE COMMERCIAL	QUARTIER LES LANES	
HAMEAU DE REBAILLOU		22	CHEMIN DES LANES
9	GRANDE RUE NAPOLÉON PEYRAT	23	CHEMIN DES SERRES
10	CHEMIN DE LA RIVIERE	HAMEAU DES MANCES	
11	RUE SENTENAC	24	RUE DU PUIT
12	RUE DE LA PASSERELLE DE REBAILLOU	25	CHEMIN DE GUILLOU
13	RUE DE LA FONTAINE	QUARTIER DE MONTAGNE - FAUROUX	
QUARTIER DE LIGNY		26	CHEMIN DE MONTAGNE A FAUROUX
14	CHEMIN DE LIGNY		

RIVE GAUCHE

LE VILLAGE			LAGRÉMOUNAL
27	IMPASSE PIERRE SAURAT	55	ROUTE DES BOURRETS
28	PLACE DU BARRY	56	ROUTE DE LA FONTAINE DE SAINT PEY
29	RUE FERNAND ICRES	57	RUE VERGE
30	CANTOU BAÏCH		LAPEYRÈRE
31	CANTOU DU CORDONNIER	58	RUE LASSALE
32	CANTOU DES LÉGENDES	59	RUE DU MIDI
33	CANTOU DE LA TRAVERSE	60	RUE PRINCIPALE
34	CANTOU DU REMPART	61	RUE DU NORD
35	RUE GRANDE RUE		LES BOURRETS
36	RUE PAUL VIGNOLLES	62	ROUTE DE CAMPAGNE
37	RUE DU TEMPLE	63	RUE DU CENTRE
38	RUE POULOU	64	RUE DES NOBLES
39	RUE DE LA PASSERELLE	65	RUE FAURE
40	CHEMIN DE ROUSSÉGAUT	66	RUE DORIOT
41	CHEMIN DES CAPERÈS	67	RUE SICRE
42	RUE DU CHATEAU	68	RUE DES CHARRONS
43	PLACE DU 8MAI		
44	RUE DE L'HORLOGE		
45	PLACE DES RÉSISTANTS		
46	RUE DE LA CHAPELLE		
47	PLACE DE LA CHAPELLE		
48	RUE DES ANCIENS COMBATTANTS de 1914/1918		
49	PLACE DU 19 MARS 1962		
50	PLACE JACQUES GOUZY		
QUARTIER EYCHEIL			
51	ROUTE DU CIMETIÈRE		
52	CHEMIN DE PIGNOT		
53	IMPASSE DU VIEUX MOULIN		
54	ROUTE DE LAGREMOUNAL		